Conservation des zones humides (delta, zones côtières, lacs): stratégie communautaire

1995/2083(COS) - 29/05/1995 - Document de base non législatif

Objectif : esquisser la stratégie nécessaire pour asseoir une politique résolue en faveur d'utilisation rationnelle des zones humides (zones côtières, estuaires et deltas, plaines alluviales, lacs, tourbières). Contenu: La communication de la Commission explique que les zones humides remplissent des fonctions multiples (régulation des crues, stabilisation des côtes, filtrage d'eau etc) et qu'elles représentent un patrimoine culturel et naturel. Elle indique que les impératifs de la conservation de ces zones doivent être intégrés dans toutes les politiques intérieures et extérieures de l'Union et fournit un aperçu des mesures à prendre pour enrayer le processus de détérioration de ces écosystèmes en Europe et dans le monde entier. La Commission préconise une stratégie en six points: - approche intégrée de la gestion de l'eau et des zones humides; - gestion des grands fleuves internationaux; - gestion des zones côtières; - amélioration des instruments juridiques de défense des zones humides; amélioration des instruments d'évaluation économique; - soutien aux activités de recherche et de surveillance, éducation et formation. Les quatre domaines essentiels envisagés dans l'optique d'une politique communautaire sont: - la cohérence totale du réseau Natura 2000 et le respect des obligations qu'il comporte; - la gestion intégrée de l'eau au plan qualitatif et quantitatif; - une stratégie d'aménagement du territoire fondée sur des principes et des incitations communautaires; - un soutien financier significatif à des programmes intégrés et à la mise en oeuvre de politiques multisectorielles coordonnées.